

TARIFS 2026

GRANULATS DE DÉBRIS DE BÉTON, MIXTES ET ENROBÉS HYDROCARBONÉS RECYCLÉS CERTIFIÉS CE2+.

*Nos granulats recyclés sont conformes à la norme
NBN EN 13242 - Suivant fiche technique production -
Production répondant aux critères SSD
N°2021/SSD2-A/0010*

Tarifs en vigueur au **01-03-2026**

ACCÈS ET HORAIRE D'OUVERTURE:

Site de Mont-Saint-Guibert:

Rue des trois burettes, 65
1435 Mont-Saint-Guibert

7h30-12h

12h30-16h30

Autre horaire sur demande



Valorem
Régénérateur de ressources

TARIFS 2026

VALORISATION EN INSTALLATIONS AUTORISÉES (I.A.) AVEC PRESTATIONS TECHNIQUES ET SUIVI ENVIRONNEMENTAL.

Facturation minimum: 1 tonne sauf RecyParc Pro.

Tous nos prix sont HTVA.

VERSAGE DE DÉCHETS INERTES	Prix €/t
Béton* Code déchet : 17 01 01	
Béton non armé sans terre et sans fines*	0,00
Béton non armé avec max. 50% de sable	7,80
Béton non armé avec terre	14,65
Béton armé sans terre et sans fines (max. 200 cm)	10,50
Béton armé avec terre ou avec fines	20,70
Béton hors catégories (poteaux, hourdis, ...)	24,25
Mixtes* Code déchet : 17 01 07	
Mixtes sans fines*	9,95
Mixtes avec 0 à 25 % de fines	14,60
Mixtes 25 à 50 % de fines	23,20
Mixtes > 50 % de fines	31,50
Mélange bitumineux* Code déchet : 17 03 02	
Déchets d'enrobés* (fraisats - plaques - ...) <i>* sans goudron - test par nos soins obligatoire à l'entrée</i>	10,65

* et sans Classe 2

RECYPARC PRO	Prix €/t
RECYPARC PRO : VERSAGE	
Bois type A/B	
Déchets Classe 2	
Souches (sans terre)	
Regroupement asbeste-ciment	Prix €/t
Petit sac asbeste (700 x 1.100mm)	19,50
Big Bag asbeste (910 x 910 x 1.150mm)	260,00
Dépôt Bag asbeste (1.100 x 2.300 x 300mm)	280,00
Container asbeste (12m ³)	Sur demande

VENTE DE PRODUITS*		Prix €/t
* suivant la disponibilité des stocks		
Granulats béton (CE2+ / SSD)		
Graves de préscalpage béton	0/8	1,70
Graves de débris béton	0/31,5	8,50
Graves de débris béton	0/63	8,95
Gravillons de débris béton	31,5/63	10,50
Granulats mixtes (CE2+ / SSD)		
Graves de préscalpage mixtes	0/8	1,10
Graves de débris mixtes	0/31,5	3,90
Graves de débris mixtes	0/63	4,40
Gravillons de débris mixtes	31,5/63	6,60
Granulats hydrocarbonés (CE2+ / SSD)		
Graves d'enrobés hydrocarbonés	0/31,5	4,20
Graves d'enrobés hydrocarbonés	0/63	4,20
Teracalco (CE2+ / SSD)		
Teracalco 40 (addition 1,6% CaO LN90)	0/40	Sur demande
Teracalco 10 (addition 1,6% CaO LN90)	0/10	Sur demande
Terres régénérées*		
* suivant FT - addition compost certifié - traçabilité Walterre		
Terre végétale type 1	0/20	16,00

NÉGOCE		Prix €/t
Sable et granulats naturels		
Sable maçon tamisé	0/2	Sur demande
Pierres naturelles calcaires	8/16	Sur demande
Pierres naturelles calcaires	20/31,5	Sur demande

Tarifs valables sous réserve d'éventuelles modifications des conditions d'exploiter – voir conditions générales.



Siège social et site d'exploitation:

Rue des trois burettes, 65 - 1435 Mont-Saint-Guibert
010 65 05 58 - info@valorem-recyclage.be - TVA: BE 0452 656 240
Plan d'accès disponible sur demande ou sur valorem.be

Offres ou soumissions :

Service Commercial : 0471 86 07 03 - 081 23 43 46 – Service Opérationnel : 0478 75 99 95

Facturation minimum: 1 tonne

Tous nos prix sont HTVA.

CRT – CENTRE DE REGROUPEMENT DE TERRES EXCAVÉES		Prix €/t
Lot > 20m³ : avec traçabilité Walterre		
Max. 5% inertes		
Codes 11-21		20,14
Codes 12-22		20,14
Codes 13-23		26,80
Codes 14-24		Sur demande
Codes 15-25		Sur demande
Lot < 20m³ sans traçabilité Walterre et sans analyses		
Max. 5% inertes		
Type 5		37,60
Prestation additionnelle		
Criblage : présence de 5 à 25% de déchets inertes		3,80

Tarifs valables sous réserve d'éventuelles modifications des conditions d'exploiter – voir conditions générales.

**Valorem****Siège social et site d'exploitation:**

Rue des trois burettes, 65 - 1435 Mont-Saint-Guibert
 010 65 05 58 - info@valorem-recyclage.be - TVA: BE 0452 656 240
 Plan d'accès disponible sur demande ou sur valorem.be

Offres ou soumissions :

Service Commercial : 0471 86 07 03 - 081 23 43 46 – Service Opérationnel : 0478 75 99 95

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Par le fait du déchargement de déchets ou l'enlèvement de fournitures, le client reconnaît formellement avoir pris connaissance des présentes conditions et les accepter sans réserve. Nos conditions ne pourront jamais, sauf accord de notre part, être modifiées ou abrogées. Elles s'imposeront aux clients et à leurs sous-traitants éventuels.

1. Tous nos prix s'entendent hors T.V.A. à la tonne chargée et/ou déchargée en nos centres de recyclage. Le prix est déterminé par l'application du tarif en vigueur au moment du déchargement ou du chargement. Le client reconnaît avoir pu prendre connaissance du tarif préalablement au déchargement ou au chargement, étant entendu que le chauffeur reste responsable de la propreté de sa benne. Toutes nos offres de prix sont faites en fonction des présentes conditions, qui font la loi des parties. Les offres sont faites sans engagement de durée, nos prix étant susceptibles de variation suivant les contraintes techniques et réglementaires.
2. Tout impôt, taxe ou autre somme à payer par la S.A. VALOREM en application de la législation et de la réglementation, à l'occasion du fait du déchargement ou du chargement, est à charge du client. Ces sommes peuvent être réclamées, même après paiement du prix, selon les formalités prévues pour le paiement de ce dernier. L'inconstitutionnalité ou l'illegalité éventuelle de la législation ou de la réglementation en vertu desquelles le paiement est réclamé ne peut être opposée par le client pour faire obstacle au paiement.
3. Le déchargement de matériaux de catégories différentes, mélangés dans un chargement, ainsi que la dimension du plus grand bloc du chargement entraîne l'application du tarif le plus élevé à tout le chargement.
4. La S.A. VALOREM peut refuser le déchargement d'un déchet non conforme à la législation en vigueur au moment du déchargement sans que le client puisse prétendre à des indemnités.
5. Le client est seul responsable de ses déchets, même après déchargement. Par le fait du déchargement, il déclare connaître la situation administrative exacte de la S.A. VALOREM et l'étendue de ses autorisations. Les marchandises, même expédiées franco, voyagent aux risques et périls du destinataire.
6. La signature du bordereau de déchargement ou le dépôt des déchets entraîne son plein accord sur, notamment, le produit, la quantité, le prix ainsi que l'engagement de conformité des matériaux inertes suivant les textes légaux en vigueur (AGW du 07/10/10, AGW du 05/07/2018 et AGW du 28/02/2019 End of Waste). Dans le cas contraire, constaté lors du déchargement, le rechargement par nos soins est facturé au montant forfaitaire de 250 euros.
7. Nos granulats recyclés sont conformes à la norme NBN EN 13242.
8. La S.A. VALOREM se réserve le droit d'effectuer un contrôle environnemental sur tous les déchargements.

Les résultats d'analyses des prélèvements réalisés sur tas foisonnés en conformité avec le GRGT sur nos sites priment sur toutes autres analyses réalisées sur chantier. En cas de contestation, une contre-analyse contradictoire (à charge du client) est autorisée sur le lot dans un délai de max 8 jours après notification. En cas de non-conformité du lot, tel qu'exigé dans l'AGW du 05/07/2018, l'ASBL Walther sera informée et une proposition de gestion du lot incriminé en conformité avec la législation sera faite au client.

9. Toute prestation de la S.A. VALOREM est payable au comptant ou, après accord avec la comptabilité, à 30 jours, date de facture. L'exploitant se réserve le droit de réclamer au client le versement d'un acompte, à titre de garantie, avant tout déchargement ou chargement. Tout retard de paiement entraîne l'application d'une pénalité de 20% du montant de la facture, avec un minimum de 125 euros et l'application d'intérêts de retard de 15% l'an, de plus le déchargement et la vente de matériaux lui seront refusés jusqu'au parfait règlement des montants dus.

Toute prestation de la S.A. VALOREM envers un consommateur est payable au comptant ou, après accord avec la comptabilité, dans les 30 jours suivant la date de facturation.

S.A. VALOREM se réserve le droit de réclamer au client le versement d'un acompte, à titre de garantie, avant tout déchargement ou chargement.

En cas de retard de paiement, nous vous enverrons un premier rappel gratuit.

Si vous ne payez pas dans le délai de paiement stipulé dans ce premier rappel, vous serez redevable d'intérêts de retard, conformément à la loi du 2 août 2002 relative à la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales, et d'une indemnité forfaitaire calculée comme suit :

- > Pour les dettes inférieures ou égales à 150 euros, un montant de 20 euros pourra être ajouté ;
- > Pour les dettes supérieures à 150 euros mais inférieures à 500 euros, un montant de 30 euros augmenté de 10% du montant dû s'appliquera ;
- > Pour les dettes supérieures à 500 euros, l'indemnité est de maximum 65 euros augmentés de 5 % sur la tranche supérieure à 500 euros et ce, sans pouvoir dépasser 2 000 euros.

10. Pour être opposable à la S.A. VALOREM, toute réclamation devra être introduite par envoi recommandé, dans un délai de 8 jours calendaires, comptant à partir de la date de réception des fournitures ou prestations et, dans tous les cas, avant mise en oeuvre par le client.

11. Nos prix sont révisables à tout moment sans préavis. Le changement d'une ou de plusieurs conditions ci-dessus énumérées n'entraîne aucune modification aux autres conditions qui restent de stricte application.

12. Pour tout litige, seules les Juridictions de Namur sont compétentes.

13. Toutes circonstances raisonnablement imprévisibles lors du dépôt de l'offre et inévitables, qui rendraient l'exécution du contrat plus difficile ou plus onéreuse sur un plan financier ou autre au-delà des prévisions normales, seront considérées comme des cas de force majeure. Elles nous fondent à demander la révision ou la résiliation du contrat.

Si ces circonstances sont de nature à entraîner une interruption des déchargements de déchets ou enlèvements de fourniture, le délai d'exécution est suspendu de plein droit pour la durée d'interruption, augmentée du laps de temps nécessaire à la remise en route du chantier.

14. Nous rassemblons et traitons les données à caractère personnel reçues de votre part en vue de l'exécution du contrat, de la gestion des clients, de la comptabilité et d'activités de marketing direct. Les fondements juridiques sont l'exécution du contrat, le respect des obligations légales et réglementaires et/ou l'intérêt légitime. Le responsable de traitement est S.A. VALOREM Rue des trois Burettes, 65 à 1435 Mont-Saint-Guibert. Ces données à caractère personnel ne seront transmises à des personnes chargées du traitement, des destinataires et/ou des tiers que dans la mesure rendue indispensable aux finalités du traitement, telles que mentionnées ci-dessus. Le client est responsable de l'exactitude des données à caractère personnel qu'il nous transmet, et s'engage à respecter le Règlement Général sur la Protection des Données vis-à-vis des personnes dont il nous a transmis les données à caractère personnel, ainsi qu'en ce qui concerne toutes les éventuelles données à caractère personnel qu'il recevrait de notre part et de nos collaborateurs.

Le client confirme qu'il a été suffisamment informé quant au traitement de ses données à caractère personnel et à ses droits en matière de regard, de rectification, de suppression et d'opposition.

15. Par l'acceptation des présentes conditions, le client de la S.A. VALOREM s'engage à relayer toute information relative à une éventuelle non-conformité environnementale des granulats recyclés vers ses propres clients, conformément à la section 2.2.3 de l'annexe 2 de l'AGW du 28 février 2019.



Siège social et site d'exploitation:

Rue des trois burettes, 65 - 1435 Mont-Saint-Guibert
010 65 05 58 - info@valorem-recyclage.be - TVA: BE 0452 656 240
Plan d'accès disponible sur demande ou sur valorem.be

Offres ou soumissions :

Service Commercial : 0471 86 07 03 - 0478 75 99 95 - 081 23 43 46 – Service Opérationnel : 0478 75 99 95